

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2192

Edition du
29 janvier 2018

DANS CE NUMÉRO

Economie socialiste version 4.0 (Yvette Jaggi)

Le PSS prépare son nouveau programme économique pour la décennie à venir

Automatisation et emploi: des conséquences à anticiper (Jean-Daniel Delley)

La transformation du marché du travail appelle des changements pour la formation, la fiscalité ou la politique sociale

Utilisation des terrains à bâtir: un bilan contrasté (Michel Rey)

Premières analyses des effets de la révision de la législation sur l'aménagement du territoire

Plaidoyer pour une éthique de la créativité (Johan Rochel)

Pour sortir de l'éthique de l'interdiction

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Economie socialiste version 4.0

Le PSS prépare son nouveau programme économique pour la décennie à venir

Yvette Jaggi - 28 janvier 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32692>

«Marx et ça repart!» annonce [Le Un](#) dans son numéro hors série de l'automne 2017, publié cent ans après la Révolution d'octobre. Mais pour le PSS en tout cas, il n'y a plus depuis longtemps de redémarrage en vue pour le marxisme.

En effet, dans la postface qui conclut le [programme économique](#) établi pour les années 2006 à 2015, la conseillère nationale bâloise Suzanne Leutenegger Oberholzer le rappelait sans ambiguïté. Dès le précédent concept économique datant de 1994 «*le parti socialiste a renoncé à formuler des conceptions concrètes dans l'hypothèse de dépassement du capitalisme [...]. Le PSS s'est fondé sur la conception réaliste selon laquelle le débat se déroulait au sein du système existant*». Charge à la gauche d'utiliser les larges marges de manœuvre existant dans les sociétés capitalistes.

Certes conditionnel, le réalisme socialiste façon PSS imprègne tout le document intitulé [Economie 4.0](#), qui présente une analyse de la situation actuelle et relève les chances et les risques que comportent la numérisation généralisée, la globalisation des échanges et la croissance à l'ère du changement climatique. L'assemblée des délégués du PSS en discutera le 24 février prochain.

Ses options permettront d'élaborer les mesures à prendre concrètement pour orienter l'évolution de l'économie. Ce catalogue-programme sera soumis à une nouvelle assemblée des délégués le 1er décembre 2018, d'où devrait sortir le nouveau concept économique du PSS, troisième du genre, établi en principe pour la décennie à venir et premier élaboré par la lente voie d'une procédure participative.

Nous voilà évidemment bien loin du [Programme](#) du PSS adopté lors du Congrès tenu à Lausanne en octobre 2010, qui préconisait «*une rupture avec le capitalisme qui réduit notre société à une simple économie de marché et les relations sociales aux seuls échanges intéressés*». Cette fameuse phrase a prévalu pendant six ans.

Dans son introduction au [«papier de position»](#) - ou plutôt de rattrapage - sur la démocratie économique adopté par le Congrès du PSS en décembre 2016, Christian Levrat ne parle plus de rupture mais plus sagement d'«*agir autrement - au sein et au-delà du capitalisme*». Et de citer moult exemples d'initiatives et de projets communautaires relevant de l'économie sociale et solidaire désormais expressément découverte. En fin de compte, il ne reste plus

qu'[un petit peu de lutte des classes](#) dans la philosophie économique du PSS.

Comme il y a deux ans, la distance prise par rapport à l'engagement de 2010 n'est évidemment pas du goût de tous les militants, dont certains flairent une dérive droitière dans le document *Economie 4.0*. Ils n'en font toutefois pas encore ouvertement l'un de ces terrains d'[affrontement interne](#) au PSS dont se repaît la presse conservatrice.

En revanche, on peut compter sur la [Jeunesse socialiste](#) pour manifester une résistance active lors de la prochaine assemblée des délégués, sans toutefois obtenir l'infléchissement dans le sens qu'elle préconise désormais, celui d'un dépassement internationalisé du capitalisme. Une échelle qui constitue *de facto* une reconnaissance de la globalisation des marchés.

Numérisation, globalisation, croissance

L'analyse politique présentée sur les trois sujets précités est marquée au coin du sens commun et de l'engagement utile.

La numérisation, absente du programme 2006-2015, fait tardivement son entrée dans la littérature économique du PSS, en décembre 2016. La

démocratisation de l'économie constitue un «*prérequis central*» pour que la numérisation puisse réellement déployer son potentiel libérateur et son pouvoir émancipateur et permette de «*bien gérer le progrès*».

Car la numérisation ne représente pas par essence une menace pour l'emploi et les conditions de travail. Elle ne comporte que les risques engendrés par un défaut d'analyse - et de correction - des rapports de forces déterminants dans l'économie et la société.

Mené avec lucidité, l'exercice débouche tout naturellement sur deux revendications fondamentales. Il s'agit d'abord de la participation des salariés à la prise de décisions concernant la mise en œuvre des procédures numérisées et à la répartition des gains de productivité qu'elles entraînent. Ensuite, il faut faire face aux changements sociaux liés à Internet et aux réseaux qui, en facilitant une connectivité mondiale et permanente, portent atteinte à la sphère privée des personnes.

Le tout, bien entendu, doit s'accompagner d'un effort massif de formation vraiment continue et ressentie comme

authentiquement valorisante. Les comptes de formation et les chèques exploitables tout au long de la vie active doivent s'imposer comme des contributions à l'indispensable égalité des droits et des chances.

Quant à la globalisation des marchés, reconnue comme irréversible, elle mérite aussi correction. Certes, pour une économie ouverte comme celle de la Suisse, la mondialisation représente une évolution appréciable. Et aussi une occasion de contribuer à l'instauration d'un libre-échange compatible avec les droits humains et sociaux et avec la préservation de l'environnement. Nul besoin de se confiner dans un protectionnisme égoïste. Mais nécessité de développer un [commerce équitable](#) et des échanges solidaires - et de pratiquer l'économie de proximité et de solidarité.

Enfin, il s'agit d'allier la croissance et la protection du climat. Mariage difficile, dont le PSS avoue qu'il ne s'est guère soucié jusqu'à maintenant. Il apparaît d'emblée que le renoncement à la croissance économique ferait problème car représentant un risque social difficilement justifiable.

Sur ce point, le désaccord programmé avec les Verts est promptement évacué: il suffit de dissocier la croissance économique d'avec la consommation de carbone et d'autres ressources naturelles. Pour mesurer la performance économique d'un pays, il faut compléter les données de la comptabilité nationale et joindre au PIB, trop longtemps exclusif instrument de mesure, une batterie d'indicateurs différenciés qui prennent mieux en compte les gains de prospérité et le [degré de bien-être](#), en bref la qualité de vie telle que la ressentent les habitants d'un ou plusieurs pays.

Le prochain programme économique du PSS portera-t-il définitivement le titre d'*Economie 4.0* ? Cela serait à la fois très tendance et passablement réducteur pour un document sur lequel d'ores et déjà semble souffler une brise rafraîchissante.

On peut espérer qu'au terme des nombreuses séances et versions successives à vivre d'ici là, le PSS disposera dès décembre prochain d'un programme économique assez précis pour servir de feuille de route et assez ouvert pour tenir les dix ans à venir.

Automatisation et emploi: des conséquences à anticiper

La transformation du marché du travail appelle des changements pour la formation, la fiscalité ou la politique sociale

Jean-Daniel Delley - 27 janvier 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32688>

Il y a déjà plus de 20 ans, l'économiste américain [Jeremy Rifkin](#) prédisait «*la fin du travail*». Avec l'automatisation croissante de la production et le développement des robots, cette prédiction semble très proche de sa réalisation. Bien avant lui (1930), John Maynard Keynes assurait qu'en 2030 la semaine de 15 heures suffirait à produire les biens nécessaires à l'humanité.

Les analyses se succèdent, alternant l'annonce du pire et les conclusions rassurantes.

[Frey et Osborne](#) (2013) de l'Université d'Oxford estiment qu'environ la moitié des emplois vont disparaître aux Etats-Unis, contre 30 à 40% en Grande-Bretagne. Des chercheurs de la HES de Lucerne arrivent au même [résultat](#) en appliquant le modèle britannique à la Suisse. Plus optimiste, une [étude de l'OCDE](#) limite à environ 9% la perte d'emplois dans les pays membres.

Cet optimisme se fonde sur les expériences passées. Toutes les révolutions industrielles précédentes ont certes détruit des emplois, mais néanmoins elles ont vu le volume du travail augmenter.

Les pessimistes rétorquent que cette fois la rapidité et la nature de la révolution 4.0 ne

permettent pas d'espérer un tel rattrapage. Et de suggérer comme [Martin Ford](#) l'instauration d'un revenu de base universel pour répondre au chômage de masse qui ne manquera pas d'advenir.

En définitive, ces multiples prévisions divergentes ne nous fournissent aucune certitude quant à l'ampleur de la destruction d'emplois, de la création de nouveaux emplois ni quant à la transformation des métiers – par exemple salariés ou indépendants sur le modèle d'Uber.

[Caspar Hirschy](#), historien des sciences à l'Université de Saint-Gall, note qu'à chaque révolution industrielle, les sociétés ont peiné à résoudre le problème de la redistribution des richesses plutôt que celui de l'emploi. Il craint que l'automatisation ne serve de prétexte commode aux élites politiques et économiques pour se soustraire à leurs responsabilités: l'automatisation relèverait d'une fatalité qui empêcherait une politique active de l'emploi.

Malgré cette incertitude, nous pouvons pourtant travailler sur les variables disponibles pour faire face à cette transformation profonde de nos rapports au travail. La Suisse s'y prépare et ne cache pas son

optimisme: «*Il y a tout lieu de penser que la numérisation, comme jusqu'ici le progrès technologique, se traduira par de nouvelles formes d'emploi et par une progression globale de l'emploi*», affirme le Conseil fédéral dans [un rapport](#) de novembre dernier.

La formation vraiment continue

Il s'agit tout d'abord de mettre l'accent sur la formation. Grâce à la nouvelle [loi sur la formation continue](#), la Confédération peut maintenant soutenir financièrement la formation de base des personnes peu qualifiées ainsi que la formation continue. Cette dernière, on le sait, attire surtout les salariés les plus qualifiés. Cette offre doit être élargie, généralisée même. Ainsi un compte formation pourrait être ouvert pour chaque résident, utilisable tout au long de la vie. Il répondrait à l'exigence d'égalité de traitement, celles et ceux n'ayant pas eu la chance de suivre une formation de base régulière pouvant alors bénéficier de cette chance plus tard.

Par ailleurs, un effort significatif paraît indispensable pour former ici à des emplois pour lesquels nous faisons actuellement appel à de la

main-d'œuvre étrangère. On pense en particulier au personnel soignant, aux ingénieurs, aux informaticiens. [Les cantons](#) qui rognent leur budget de formation et limitent le nombre de classes de degré secondaire supérieur n'en prennent pas le chemin.

Les transformations probables du statut de l'emploi et le développement du travail indépendant impliquent l'adaptation des droits et des garanties sociales. Le Conseil fédéral n'en perçoit pas encore le besoin. Pourtant

l'automatisation va remettre en question en particulier le financement des prestations sociales par le prélèvement sur les salaires.

La plus-value créée par la robotisation va-t-elle profiter aux seules entreprises? La baisse prévue de l'imposition des bénéficiaires et le moins-disant fiscal auquel conduit la concurrence intercantonale ne présagent pas d'une redistribution équitable de la richesse produite. Cette redistribution pourrait passer par une baisse substantielle du temps de travail sans perte

salariale, une manière d'ouvrir plus largement l'accès au marché du travail.

La Suisse est comparativement mieux préparée à la révolution 4.0 de par le niveau de formation de sa main-d'œuvre et la structure de son économie largement tertiairisée. Mais le Conseil fédéral aurait tort de se reposer sur ces avantages. Le vent de la numérisation imposera des réaménagements sérieux aux politiques de la formation et du marché du travail, tout comme aux politiques sociale et fiscale.

Utilisation des terrains à bâtir: un bilan contrasté

Premières analyses des effets de la révision de la législation sur l'aménagement du territoire

Michel Rey - 26 janvier 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32675>

Depuis 2012, la [surface totale](#) des principaux types de zones à bâtir n'augmente plus. C'est la [statistique](#) suisse des zones à bâtir publiée par l'Office fédéral du développement territorial qui l'indique. Elle repose sur les données relevées tous les cinq ans par les cantons.

La consommation du sol est freinée

La dernière édition du bulletin de l'Office, [Forum du développement territorial](#), y consacre plusieurs articles et en tire un bilan réjouissant. Car depuis 2012, le nombre

d'habitants de la Suisse est passé de 7,4 à 8 millions (+7,9%). Beaucoup plus de personnes vivent sur une surface restée pratiquement constante. La surface moyenne des zones à bâtir a ainsi reculé de 309 à 291 mètres carrés par habitant.

Plus de la moitié de ces zones demeurent non construites et pourront accueillir entre 1,0 et 1,7 million d'habitants supplémentaires. C'est dans les zones d'activités économiques que l'on trouve la plus forte proportion de surfaces à bâtir, soit jusqu'à 41%.

L'Office voit dans cette

évolution un effet positif de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée, entrées en vigueur le 1er mai 2014. A fin 2017, 9 cantons disposaient d'un nouveau plan directeur approuvé par le Conseil fédéral. Les efforts doivent se poursuivre selon Maria Lezzi, directrice de l'Office, qui rappelle dans le bulletin que *«concrètement il appartient aux cantons et aux communes de piloter la densité des constructions et le développement de l'urbanisation à l'intérieur des zones à bâtir»*.

Les faiblesses de l'urbanisation

Le constat a sa part de pertinence. Mais il faut sérieusement nuancer le bilan présenté. L'urbanisation en Suisse souffre de [plusieurs faiblesses](#) mises en évidence dans une thèse de doctorat d'Anita Grams de l'EPFZ.

D'une part, les deux tiers de terrains de réserve se situent dans les communes de moins de 10'000 habitants, souvent mal desservies par les transports publics. Plus la commune est petite et mal reliée aux transports publics, plus la proportion de terrains non construits situés en zone à bâtir est élevée. Un article du bulletin (p. 72) mentionne une étude selon laquelle plus de la moitié des nouveaux logements récemment autorisés souffrent d'une insuffisance de cette desserte.

D'autre part, les terrains font défaut dans les agglomérations censées accueillir la majeure partie de la croissance de la population et des emplois de notre pays. La LAT demande aux communes et aux cantons de densifier leur zone à bâtir.

Nul ne conteste la réussite de plusieurs opérations de réaffectation à l'habitat de friches industrielles et ferroviaires dans les villes. Mais ces densifications s'avèrent souvent lentes et complexes. Elles se heurtent à des oppositions, quand elles ne

sont pas bloquées par des recours. Elles ne représentent qu'une goutte d'eau dans l'océan. La densification vers l'intérieur ne parvient pas à créer une offre suffisante pour répondre à la demande d'habitat en ville.

Enfin, troisième faiblesse, la moitié des terrains sis en zone à bâtir ne donnent pas lieu à construction. La LAT révisée peine à lutter contre la thésaurisation des terrains mis en zone. Leurs propriétaires ne souhaitent manifestement pas les construire eux-mêmes ni même les céder dans ce but.

Il existe un risque sérieux que la croissance démographique ne puisse se concentrer dans les agglomérations et se dilue dans des communes rurales, contribuant ainsi à l'étalement urbain, au mitage du territoire et à l'expansion de la mobilité. Autant d'effets pervers renforcés par les différences des prix du foncier et de l'immobilier: à la hausse dans les agglomérations (rareté oblige) et nettement inférieurs dans les communes rurales.

Il est difficile d'envisager un blocage de l'urbanisation des communes rurales. On connaît les débats sur les plans directeurs qui, dans les parlements cantonaux, opposent les députés des régions rurales à ceux des agglomérations. Leur acceptation se fait, difficilement, moyennant la reconnaissance d'un droit à l'expansion des communes

rurales.

Lutter contre la dispersion des zones à bâtir

Il n'y a pas de remèdes miracles pour lutter contre la dispersion des zones à bâtir. D'une part la localisation des futures zones à proximité des arrêts de train, tram et bus, en y créant davantage de parkings d'échange. C'est la seule façon de freiner le mitage du territoire et de s'assurer que l'urbanisation ne génère pas une mobilité essentiellement axée sur la voiture individuelle.

D'autre part et parallèlement, il faut freiner l'institution de toute nouvelle zone à bâtir dans les communes non desservies par les transports publics. En contrepartie, il y aurait lieu d'instituer un fonds cantonal de compensation. Tout propriétaire qui profite d'un classement en zone à bâtir ou d'une augmentation de l'indice d'utilisation de son terrain dans les agglomérations doit verser une certaine somme qui sera utilisée pour l'indemnisation de propriétaires dont le terrain a été déclassé dans les communes rurales.

Questions politiquement complexes et potentiellement conflictuelles. Au Grand Conseil vaudois, les [«dernières empoignades»](#) autour de la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement en sont la preuve.

Plaidoyer pour une éthique de la créativité

Pour sortir de l'éthique de l'interdiction

Johan Rochel - 29 janvier 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32680>

L'éthique et l'innovation entretiennent une relation compliquée. Face à la nouveauté, une réflexion sur les valeurs et les principes est souvent vue comme un moyen de signifier des limites. Les débats actuels sur les technologies liées à la digitalisation, l'intelligence artificielle et le *big data* en sont un parfait exemple.

Le discours ambiant oscille entre admiration face aux prouesses technologiques, promotion économique pour profiter de nouvelles opportunités et sourdes craintes quant au futur du travail, de la société ou même de l'espèce humaine. Dans cette étrange ambiance où l'aube d'un nouveau monde se décrète presque au quotidien, beaucoup font le même constat: il faut parfois savoir dire stop. Et, à y bien regarder, ce «*stop*» vient très souvent de l'éthique.

La législation semble toujours en retard et le droit rapidement dépassé. L'appel éthique aux valeurs et aux principes est alors utilisé comme outil de fortune pour chercher à stopper un développement perçu comme funeste.

Problème de taille: l'éthique est inutilement réduite à une recherche d'interdictions. Son potentiel de créativité et d'inspiration pour les sociétés,

les entreprises et les individus reste inexploité.

L'éthique de l'interdiction fait partie du quotidien des acteurs économiques. Lorsqu'une entreprise active dans l'innovation se lance dans une réflexion éthique, on peut parier que les débats conduiront à un code de conduite identifiant ce qui est éthiquement indéfendable. Comprenez par là les pratiques qui sont en contradiction avec les valeurs et les principes que l'entreprise s'est données. Ces engagements éthiques font alors partie de l'ensemble des règles que l'entreprise doit respecter afin de limiter les risques liés à sa réputation.

Rien d'étonnant donc à ce que cette éthique de l'interdiction soit particulièrement puissante dans les domaines marqués par une forte incertitude et de possibles conséquences néfastes. Dans les domaines les plus versatiles, la logique de la *compliance* s'étend rapidement, et avec elle une certaine aversion face aux risques.

L'exercice est loin d'être inutile. Il permet par exemple aux collaborateurs d'une entreprise active dans le *big data* de développer une compréhension commune des valeurs en jeu et des implications en matière de pratiques commerciales

(in)acceptables, de communication, de politique de ressources humaines.

Déterminer ce qu'une entreprise s'auto-interdit est riche d'enseignements à l'interne comme à l'externe. A défaut d'avoir des philosophes maison, cette éthique de l'interdiction est pratiquée par les juristes de l'entreprise. Ils participent à la création des règles et veillent à leur application auprès des collaborateurs. Ils sont les éléments clés des stratégies d'autoprotection de l'entreprise.

Plaidoyer pour une autre éthique

L'éthique de l'interdiction clarifie, protège, parfois soulage mais surtout elle enferme. Une autre éthique est toutefois possible.

Il n'est pas ici question des débats millénaires entre utilitarisme et éthique des valeurs, mais bien de la vision générale de l'éthique comme outil de réflexion et d'action. Si elle ne vise pas uniquement l'interdiction, l'éthique peut se pratiquer comme une recherche de créativité et d'inspiration.

Cette éthique se construit sur des mouvements de va-et-vient entre valeurs, choix et comportements. Le mouvement

commence par l'identification de nos convictions éthiques. Quelles valeurs sont essentielles pour moi en tant que citoyen, collaborateur d'une entreprise ou responsable d'une collectivité? Collectivement, quelles valeurs voulons-nous promouvoir?

Cette réflexion fondamentale nous emmène sur le terrain de l'idéal, parfois loin de nos questions toujours «*urgentes*». On y croise allégrement la justice, la liberté, la transparence, la solidarité, la responsabilité. Autant de concepts qui nous obligent à un effort salutaire: ouvrir la fenêtre de nos quotidiens pour se plonger dans les fondements de nos engagements. Le «*pourquoi*» de nos choix.

Une fois ces fondements identifiés aussi clairement que possible, commence le mouvement de va-et-vient avec nos actions concrètes et une recherche de cohérence jamais achevée.

La cohérence parfaite n'est pas de ce monde, mais son idéal devrait guider nos choix. Réfléchir et expliquer pourquoi nous faisons quelque chose, trouver une justification à nos choix sont des efforts parfois désagréables. Ils nous mettent face à nos contradictions et à nos fêlures. Mais une fois passé ce moment difficile, ils offrent au regard une vue dégagée sur les possibles et leur cohérence.

Cette éthique peut déboucher sur la conviction que certaines choses doivent être interdites, mais elle ne s'y limite pas. Son intérêt fondamental se trouve

dans la créativité qu'elle libère. Cette éthique offre une opportunité pour les collaborateurs d'entreprises ou de collectivités publiques de repenser ce qu'ils font au quotidien, de redonner du sens à leurs actions et d'améliorer ainsi le fonctionnement général des entreprises et des institutions.

Lorsqu'une entreprise active dans le *big data* se lance dans cette interrogation éthique, elle doit identifier ses valeurs fondamentales. Où sont les convictions des collaborateurs et comment souhaitent-ils les mettre en œuvre? Comment intègrent-ils le caractère imprévisible, ouvert, «*disruptif*» de leurs actions? Comment gérer les conflits de valeurs entre les choix commerciaux et les implications sociétales, par exemple le renforcement d'une société de la surveillance digitale?

Poser ces questions, c'est ouvrir un espace de créativité. Inutile d'espérer se mettre d'accord sur une définition détaillée de ces valeurs. Le vrai défi sera de trouver une grammaire commune pour sans cesse les appréhender à neuf.

En ce sens, l'éthique de la créativité ne peut être que participative. Et elle conduira l'entreprise à redécouvrir ses fondements, à peut-être faire évoluer son offre de prestations et ses pratiques commerciales, et surtout à remotiver ses collaborateurs. L'éthique de la créativité repose sur la conviction que la cohérence

paie à moyen et long terme. Les collaborateurs ne peuvent donner le meilleur de leur potentiel en étant sans cesse en porte-à-faux avec leurs convictions.

A l'échelle de la société, cette procédure éthique sera encore plus large et ses participants divers. Elle sera le lieu du grand débat de société sur le sens et la finalité des innovations actuelles.

Le rôle du philosophe

Dans cette éthique de la créativité, le rôle du philosophe évolue sensiblement. Il n'est plus un expert de *compliance*, invité à une séance du conseil d'administration pour aider à identifier l'interdit. Il doit se faire curateur et facilitateur de la procédure éthique. Il mobilise son expertise thématique et sa connaissance des outils philosophiques pour pousser les autres à travailler sur leurs propres convictions.

Une grande partie de sa responsabilité consiste à créer des formats qui vont permettre cette procédure éthique. Un format qui doit être aussi bien disponible pour une entreprise, une collectivité ou plus largement pour un débat citoyen. L'image d'un «*laboratoire*» d'éthique paraît particulièrement parlante. Le laboratoire est un lieu de création et d'inventivité. C'est également le lieu où l'on teste sans cesse, corrigeant et réparant une erreur, puis retournant à ses occupations. Il symbolise ce mouvement de va-et-vient entre valeurs et

pratiques que l'éthique comme créativité met au cœur de son travail.

L'éthique et l'innovation entretiennent une relation

compliquée parce que l'éthique est souvent mal exploitée. Repenser l'éthique comme créativité et inspiration permettrait d'ouvrir de

nouveaux horizons. Aux éthiciens d'ici et d'ailleurs de créer de nouveaux «laboratoires» et d'inviter chacune et chacun à venir y travailler.

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

C'est banaliser l'injure qui sape la démocratie

L'administration, le Conseil fédéral, le Parlement et le Tribunal fédéral ne sont qu'un «*syndicat d'escrocs sapant la démocratie*». Dixit [Christoph Blocher](#) lors de la kermesse annuelle de l'UDC zurichoise, en présence de son invité, le conseiller fédéral Ignazio Cassis.

A l'époque, Moritz Leuenberger, Ruth Dreifuss et Pascal Couchepin avaient décliné l'invitation. Jusqu'à quand leurs collègues accepteront-ils de se prêter à ce jeu où ils figurent comme cibles d'une [noce à Thomas](#)? | *Jean-Daniel Delley (24.01.2018)*

Critère écologique et protectionnisme

[Les paysans suisses](#) ne veulent pas d'huile de palme dans le fourrage concentré destiné aux animaux. Cette culture ne correspond pas aux standards écologiques et sociaux qu'ils prônent. L'huile de colza indigène ferait aussi bien l'affaire. C'est pourquoi ils s'opposent au traité de libre-échange que la Suisse négocie avec la Malaisie.

Par contre les éleveurs helvétiques importent près de 300'000 tonnes de tourteaux de soja, dont 40% pour nourrir les bovins. Or les herbages du pays - actuellement 70% de leur ration alimentaire - suffiraient à rassasier ce cheptel. | *Jean-Daniel Delley (29.01.2018)*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Economie socialiste version 4.0

<https://le1hebdo.fr/anciens-numeros/418-hors-serie-karl-marx.html>
https://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/2006-09-14_wirtschaftskonzept_def_f.pdf
https://www.sp-ps.ch/fr/no_active_menu_item_found/nouveau-concept-economique-du-ps
https://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/ps_programme_0.pdf
https://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/positionspapier_wirtschaftsdemokratie_definitiv_f_0.pdf
<https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/ein-bisschen-klaskamp/story/27724317>
<http://www.weltwoche.ch/ausgaben/2018-4/artikel/levrats-rote-katzenmusik-die-weltwoche-ausgabe-4-2018.html>
<https://www.juso.ch/fr/blog/2017/12/07/le-depassement-du-capitalisme-sera-international-ou-ne-sera-pas/>
<https://www.tdg.ch/economie/commerce-equitable-atteint-niveau-record/story/16835359>
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.assetdetail.4022787.html>

Automatisation et emploi: des conséquences à anticiper

http://next.liberation.fr/livres/1997/10/09/rifkin-le-commencement-de-la-fin-aujourd-hui-en-poche-la-fin-du-travail-de-jeremy-rifkin-est-a-l-ori_219039
https://www.oxfordmartin.ox.ac.uk/downloads/academic/The_Future_of_Employment.pdf
<https://dievolkswirtschaft.ch/de/2017/04/willmann-06-2017/>
<http://www.oecd.org/employment/Automation-and-independent-work-in-a-digital-economy-2016.pdf>
<https://www.usinenouvelle.com/editorial/le-koob-de-la-semaine-rise-of-robot-de-martin-ford.N503044>
<https://nzzas.nzz.ch/hintergrund/caspar-hirschi-digitalisierung-automatisierung-bedarf-an-arbeit-wird-steigen-ld.1303867>
<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/wirtschaftspolitik/digitalisierung.html>
<https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/bildung/formation-continue/documentation-loi-sur-la-formation-continue.html>
<https://www.letemps.ch/suisse/2017/04/04/etudiants-ont-raslebol-economies-formation>

Utilisation des terrains à bâtir: un bilan contrasté

<http://www.are.admin.ch/zonesabatir>
<http://www.are.admin.ch/zonesabatir>
<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/forum-du-developpement-territorial/forum-ra-umentwicklung-paradigmenwechsel.html>
<https://www.research-collection.ethz.ch/bitstream/handle/20.500.11850/113115/eth-48627-01.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
<https://www.24heures.ch/val-de-romandie/dernieres-empoignades-sol-valdois/story/26008600>

Plaidoyer pour une éthique de la créativité

<http://www.ethixlab.ch/>

Espresso

<https://www.blocher.ch/fr/articles/single/article/quand-le-suisse-libre-devient-un-sujet-la-suisse-sur-la-voie-de-la-servitude/>
http://www.toujourspret.com/techniques/jeux/BP/collectifs/noce_a_thomas.php
<https://www.sbv-usp.ch/fr/medias/communiqués-de-presse/archive-2017/010617-huile-de-palme/>